

04/01/2019 - APPEL A LA VIGILANCE FOYERS DE GRIPPE EQUINE EN FRANCE

Suite aux alertes de grippe relevées du 14 décembre 2018 au 02 janvier 2019, vous trouverez ci-dessous un bilan de la situation épidémiologique.

A ce jour, **quatre foyers** de grippe ont été **confirmés** en France par LABEO Frank Duncombe. Une enquête est en cours pour explorer un possible lien épidémiologique entre les trois derniers foyers (concours dans un pays étranger limitrophe et importation d'un animal non vacciné en provenance du même pays).

Des mesures sanitaires ont été mises en place dans ses quatre effectifs dès l'apparition des symptômes.

Le vendredi 14 décembre, un **premier foyer** de grippe a été identifié à Paris (75). Dans ce centre équestre d'environ 100 chevaux, neuf d'entre eux ont présentés de l'hyperthermie, de la toux et du jetage. L'effectif est pour tout ou partie vacciné.

Des mesures sanitaires ont été mises en place dès l'apparition des symptômes, en particulier concernant les mouvements qui sont suspendus depuis la confirmation du premier cas.

Le **second foyer** qui se situe dans le Pas-de-Calais (62) concerne un effectif de cinquante chevaux. Un cheval de sport de race Selle Français de 4 ans a été diagnostiqué positif pour la grippe, le vendredi 21 décembre. Ce cheval n'était pas vacciné. A ce jour : 14 chevaux sur 50 présentent des symptômes d'hyperthermie et de toux.

Des mesures sanitaires ont également été prises dans ce foyer à l'apparition des symptômes et sont renforcées depuis la confirmation des cas.

Un **troisième foyer** situé dans les Ardennes (08) a été confirmé positif le vendredi 28/12/18. L'effectif est à jour dans les vaccinations et les symptômes ont débuté après l'introduction d'un cheval non vacciné en provenance de Belgique. A ce jour, le RESPE attend des informations complémentaires sur les caractéristiques de ce foyer. Des mesures sanitaires ont été mises en place, dont l'arrêt des mouvements depuis la confirmation.

Le **dernier foyer en date**, se situe dans le Nord (59). L'effectif de ce centre équestre comprend une centaine de chevaux, dont 6 chevaux sont déclarés symptomatiques avec un tableau clinique variable selon les individus. Parmi eux, un cheval a été diagnostiqué positif pour la grippe le 02/01/2019. Ce cheval a été déplacé récemment en Belgique pour la participation à un concours. L'ensemble de l'effectif est vacciné.

Compte tenu :

- Des **mouvements survenus** dans ces différents foyers avant l'apparition des symptômes et des potentiels contacts avec d'autres animaux pendant la **période d'incubation**, notamment lors de **concours et autres rassemblements**,
- Du **nombre de malades** dans ces effectifs vaccinés ou partiellement vaccinés,
- Du caractère hautement contagieux de cette maladie,

Le RESPE appelle à la vigilance et incite à la mise en place de mesures de précaution (en annexe). L'enquête épidémiologique se poursuit et nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution de ces foyers.

Informations pratiques :

RESPE - Réseau d'Epidémiologie-Surveillance en Pathologie Equine
3 rue Nelson Mandela - I4280 SAINT-CONTEST - 02 31 57 24 88 - contact@respe.net

ANNEXE

Mesures sanitaires de prévention

Les rassemblements de chevaux (courses, concours, etc.) sont des lieux propices à la circulation des maladies contagieuses quelle que soit la situation épidémiologique en cours. Les risques sont d'autant plus importants lors de la circulation avérée de la maladie (alertes du RESPE sur des chevaux confirmés positifs en laboratoire, chevaux malades, etc.). Des mesures sanitaires de base sont alors à adopter (voir ci-dessous).

Plus un rassemblement regroupe de chevaux plus le risque est important, d'autant plus si les chevaux viennent de différents horizons.

Sur le terrain, deux catégories de chevaux constituent un risque épidémiologique :

Les chevaux des foyers confirmés : des poulains et chevaux, vaccinés ou non, malades, présentant toux, jetage et fièvre. Ces animaux sont porteurs d'une grande quantité de virus et le diffusent largement par les sécrétions respiratoires (gouttelettes projetées lors de la toux).

Ils restent excréteurs du virus pendant environ 3 semaines, ils doivent donc rester isolés pendant cette période.

Des chevaux vaccinés ayant été en contact avec le virus mais qui ne présentent aucun symptôme. Ils peuvent être porteurs du virus « au bout du nez ». Les quantités émises sont réduites et les animaux sont contagieux sur une période plus courte. Cependant, ces animaux cliniquement sains peuvent être un vecteur important de la maladie par contact direct lors d'épizootie telle que celle d'aujourd'hui. Des mesures de précautions doivent leur être appliquées.

Le matériel de soin et le personnel (mains, vêtements, ...) peuvent aussi transporter de façon indirecte le virus.

1/ Pour les foyers confirmés :

- ⊙ Isoler les animaux positifs
- ⊙ Arrêter les mouvements de chevaux dans et hors de la structure
- ⊙ Suivre la température de ces animaux pendant 1 semaine (période d'incubation)
- ⊙ Désinfecter le matériel ou utiliser du matériel à usage unique ; mettre en place des pédiluves devant les zones infectées ; les désinfectants virucides usuels sont actifs contre le virus
- ⊙ Désinfecter les locaux et effectuer un vide sanitaire avant toute réintroduction d'animal dans un local « infecté »
- ⊙ Désinfecter les vans et camions de transport
- ⊙ Limiter le contact des chevaux infectés uniquement au personnel responsable des soins
- ⊙ Mettre en place un circuit de soins (débuter les soins par les lots d'animaux sains pour terminer par les chevaux suspects et atteints)
- ⊙ Réaliser les soins entre les différents lots par des personnels différents ou à défaut en suivant le circuit de soins, changer de tenue entre les différents lots si personnel unique
- ⊙ Des prélèvements réguliers peuvent être mis en place pour suivre l'excrétion du virus (et donc la contagiosité) au sein d'un effectif

Ces mesures de prévention doivent continuer d'être appliquées pendant 30 jours après constat du dernier symptôme de grippe.

2/ En cas de suspicion, constat de symptômes respiratoires,

- ⊙ Isoler, autant que faire se peut, les chevaux suspects.

- ⊙ Limiter des mouvements de chevaux dans et hors de la structure
- ⊙ Isoler pour quarantaine les chevaux en provenance des sites infectés ou suspects
- ⊙ Suivre la température de ces animaux pendant 1 semaine (période d'incubation)
- ⊙ Contacter votre vétérinaire pour qu'il examine les chevaux suspects, en particulier ceux présentant de l'hyperthermie, du jetage, des œdèmes des membres et procède à des prélèvements (écouvillon naso-pharyngé), si nécessaire, pour recherche du virus de la grippe équine

Nous vous rappelons que, selon l'article L228-3 du Code Rural, « Le fait de faire naître ou de contribuer volontairement à répandre une épizootie chez les vertébrés domestiques [...] est puni d'un emprisonnement de cinq ans et d'une amende de 75 000 €. La tentative est punie comme le délit consommé.

Le fait, par inobservation des règlements, de faire naître ou de contribuer à répandre involontairement une épizootie dans une espèce appartenant à l'un des groupes définis à l'alinéa précédent est puni d'une amende de 15 000 € et d'un emprisonnement de deux ans. »

Pour plus d'informations sur la maladie

- [Grippe : Fiche maladie RESPE](#)
- [La Grippe : Fiche maladie IFCE](#)
- [Que faire lorsqu'une maladie équine est confirmée dans votre structure ?](#)
- [Comment organiser un circuit de soins ?](#)